Version du 26 novembre 2021.

Ce guide est progressivement mis à jour. Pour les emplois FIDIS, reportez-vous au chapitre ANTEE.

Sommaire

Présentation générale	2
Connexion	2
Menu de navigation de l'application	3
Guide d'utilisation et déconnexion.	4
Mon profil	4
Chiron	5
Commission VEGA	7
Examen des candidatures.	7
Ecran du président et du vice président	12
Audition	12
Avis et rapport de la commission	12
Documents des rapporteurs	
Ecran des membres de la commission.	15
Les rapports	15
Désignation des rapporteurs	16
Divers - calendriers	19
Documents	20
Documents de l'application	20
Les listes d'émargement	21
Avis de la commission par candidature	24
Procès verbal de délibération (candidats retenus / non retenus avec mention auditionné	26
Procès verbal (candidats auditionnés / non classés)	26
Procès verbal de classements	26
Documents de l'établissement	26
Classements	27
Saisie d'un classement	28
Saisie d'une absence de classement	31
Calendriers d'auditions	32
Comité de sélection FIDIS	35
Comité de sélection ANTEE	36
Examen des candidatures.	36
Ecran du président et du vice président	41
Audition	41
Avis et rapport du comité de sélection	41
Document téléversés par les rapporteurs	
Ecran d'un membre du comité.	
Les rapports	45
Désignation des rapporteurs	
Documents	
Documents proposés par l'application	
Les listes d'émargement	
Avis du comité par candidature	
Procès verbal de délibération (candidats retenus / non retenus avec mention auditionné)	
Procès verbal de classements	
Documents mis à disposition par l'établissement	
Classements	
Saisie d'un classement	
Saisie d'une absence de classement	

Le domaine applicatif de Galaxie n'est pas compatible avec l'usage d'une tablette ou d'un smartphone, vous devez utiliser exclusivement un ordinateur.

Présentation générale

CHIRON et les modules en lien avec les jurys et commissions sont des composantes de GALAXIE. Ils ont été conçus pour simplifier le dispositif qui sous-tend les procédures de recrutement des enseignants-chercheurs et d'affectation des enseignants de statut second degré dans l'enseignement supérieur.

Le dossier de candidature, qu'il soit pour un emploi d'enseignants-chercheurs ou pour un emploi de type second degré dans les établissements de l'enseignement supérieur, est dématérialisé. Les candidats déposent leur candidature directement dans GALAXIE ainsi que les documents obligatoires et éventuellement les documents spécifiques que chaque établissement a préalablement mentionnés dans l'application.

Le module CHIRON vous indique pour quelle commission ou pour quel comité de sélection vous avez été désigné.

Les modules « jurys » (commission VEGA, comité de sélection) permettent aux "jurés" d'avoir accès à la totalité des dossiers de candidature afin de les consulter, de les examiner, de les imprimer.

Un président et un vice-président de jury pourront quant à eux :

- désigner des rapporteurs,
- assurer tout le suivi de l'examen des candidatures comme saisir le procès-verbal de délibération des réunions, l'avis individuel de la commission pour chaque candidat (plusieurs réunions possibles), constituer la liste des candidats qui seront auditionnés, définir un calendrier d'audition des candidats retenus, saisir un procès-verbal individuel pour chaque candidat auditionné....
- effectuer le classement par ordre de préférence des candidats retenus

Connexion

Pour la première connexion, vous devez demander une initialisation de votre mot de passe à partir de l'écran de connexion à l'application (https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/jur/index.jsp) où se trouve le lien :

"Si vous avez perdu votre mot de passe, veuillez cliquer ici".



Vous devez saisir votre identifiant envoyé par courriel et votre nom d'usage en majuscules.

Pour l'identifiant, si vous faites un copier/coller de celui-ci, assurez-vous qu'il n'y ait pas d'espace avant ou après l'identifiant. Si c'est le cas, un message d'erreur vous informera que celui-ci est inconnu

Vous recevrez un courriel avec un lien qui vous permettra d'initialiser un nouveau mot de passe. Le lien n'est valide que pendant une dizaine de minutes dès réception du message.

Le mot de passe que vous venez de définir et votre identifiant vous permettront de vous connecter à l'application. Conservez-les, ils vous seront demandés à chaque connexion.

En cas de perte de votre mot de passe, comme lors de votre première connexion, demandez la réinitialisation de celui-ci depuis l'écran de connexion à l'application.

Menu de navigation de l'application

Les divers modules de GALAXIE destinés aux membres des jurys sont accessibles à partir du menu de navigation présent à gauche, dans tous les écrans de l'application. Celui-ci est composé d'items et de sous-items. Lorsque vous entrez dans l'application suite à votre connexion, seuls les items, écrits en gras, sont visibles ; ils correspondent aux différents modules de l'application GALAXIE/Jury (Mon profil, Chiron: Comités et commissions, Commission VEGA). Vous entrez directement dans l'application par le module Chiron.



Les sous-items apparaissent quand vous cliquez sur un item qui prend la couleur framboise



Le bandeau de navigation vous permet de vous déplacer et par son code couleur de mieux visualiser votre positionnement dans l'application.



Les sous-items en noir vous informent que vous avez accès aux pages correspondantes.

Le sous-item en framboise vous indique que vous vous situez dans la page correspondante, exemple ci-dessus, le sous-item (ou la fonctionnalité) « Examen des candidatures » dans le module Chiron.

Les sous-items en gris ne sont pas accessibles soit au moment de la connexion, soit selon votre statut au sein du jury. Vous n'avez donc pas la main. Quand vous cliquez dessus, rien ne se passe. Le sous-item « saisie des rapporteurs » est grisé car vous n'êtes ni président, ni vice-président de l'emploi sélectionné. Seuls ces deux statuts sont habilités à désigner des rapporteurs.

Quand vous vous connectez à Galaxie/Jury, vous êtes directement dirigé vers le module Chiron afin que vous puissiez voir rapidement pour quel type de recrutement vous êtes membre de jurys.



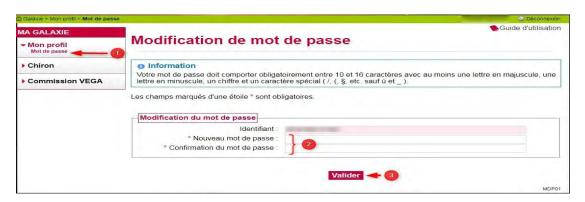
Guide d'utilisation et déconnexion.

Un guide d'utilisation est à votre disposition en permanence sur toutes les pages de l'application. Il se trouve en haut à droite de l'écran. Vous avez également la possibilité de vous déconnecter à tout moment. Il suffit de cliquer sur "Déconnexion", en haut à droite, dans le bandeau vert.



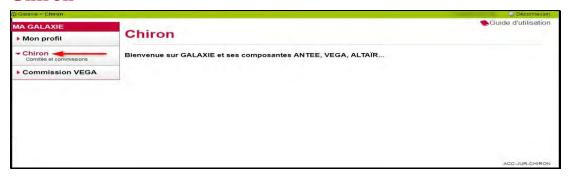
Mon profil

Par le module profil, quand vous le souhaitez, vous pouvez demander à modifier votre mot de passe. Cliquez sur le lien "Mot de passe" , saisissez votre nouveau mot de passe et enfin cliquer sur le bouton "Valider" .



Les procédures de recrutement des enseignants-chercheurs et d'affectation des enseignants du second degré dans le supérieur étant dématérialisées, aucun document ne doit vous être envoyé par les candidats. C'est la raison pour laquelle vous ne trouverez pas, dans Mon Profil, vos coordonnées.

Chiron



Le module Chiron sert aux établissements à consulter le vivier des enseignants-chercheurs et assimilés, des enseignants du second degré dans le supérieur.... susceptibles de devenir membres de jurys et à constituer ces derniers

Ce module permet aux enseignants de prendre connaissance des jurys dans lesquels ils siègent. Au préalable, vous aurez reçu un courriel vous annonçant que vous êtes membre d'au moins un jury, puis d'un ou plusieurs messages vous informant de la mise à disposition des dossiers de candidature à un ou plusieurs emplois d'enseignants-chercheurs ou d'enseignants du second degré, selon votre corps d'origine.

Pour prendre connaissance des jurys auxquels vous participez, cliquez sur le lien « Comité et commission ». L'écran CDJ-PST-JUR « Liste des postes dont vous êtes membre de jury » répertorie, dans les différents types de recrutement (ALTAÏR pour le recrutement des ATER, ANTEE/FIDIS pour le recrutement des enseignants-chercheurs, VEGA pour l'affectation des enseignants du second degré dans le supérieur), le nombre de jurys auxquels vous siégez.



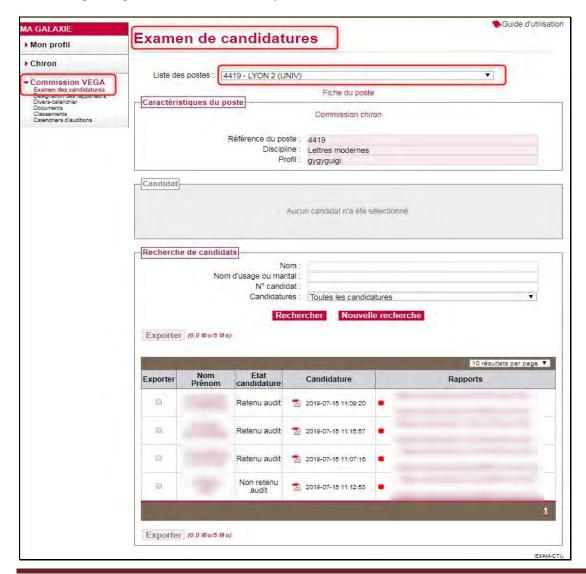
La liste des postes est présentée sous forme d'une zone escamotable. Celle-ci est affichée pliée par défaut. Pour la déployer, il suffit de cliquer sur le signe +qui se situe à gauche du titre.



Pour chaque emploi sont indiqués, dans un tableau, les données suivantes : l'établissement « recruteur », le numéro d'emploi ; le profil du poste et la section ou discipline selon le type de recrutement.

Lorsque vous cliquez sur le numéro d'emploi et si les dossiers de candidature ont tous été examinés pour la recevabilité administrative par l'établissement et que celui-ci les a mis à disposition des membres du jury, vous pouvez commencer à examiner les dossiers.

C'est le cas pour le poste 4419 de l'université Lyon 2



Si la recevabilité administrative n'est pas terminée par l'établissement, un message vous en informe après avoir cliqué sur le numéro d'emploi.

C'est le cas de l'emploi 4496 de l'Université d'Amiens



Commission VEGA

Ce module vous permet d'accéder pour les emplois VEGA, aux dossiers de candidature recevables administrativement et mis à disposition des membres de la commission.

Vous pouvez les consulter, les imprimer.

Si vous êtes président ou vice-président, vous avez accès à l'ensemble des fonctionnalités.

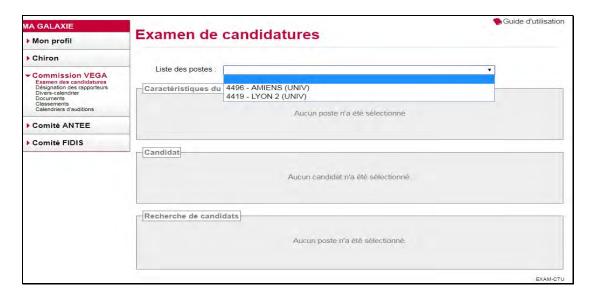
Si vous êtes rapporteur, vous avez la possibilité de téléverser les rapports des candidats pour lesquels vous avez été désigné rapporteur par le président ou le vice-président. Ces deux derniers peuvent également prendre en charge le téléversement des rapports pour l'ensemble des candidats.

Examen des candidatures.

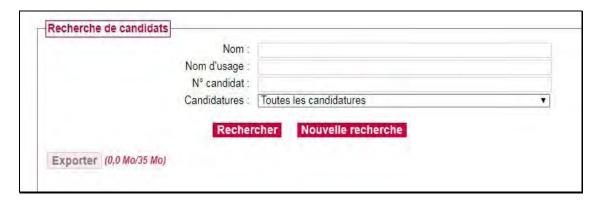
Cliquez sur le lien « examen des candidatures » du module VEGA



Sélectionnez dans la liste déroulante l'emploi pour lequel vous souhaitez consulter les candidatures.



L'écran EXAM-CTU s'ouvre. Si vous n'avez pas été désigné rapporteur, tous les personnes qui ont déposé une candidature pour l'emploi consulté apparaissent à l'écran. Le champ « Candidatures » est positionné sur « Toutes les candidatures »

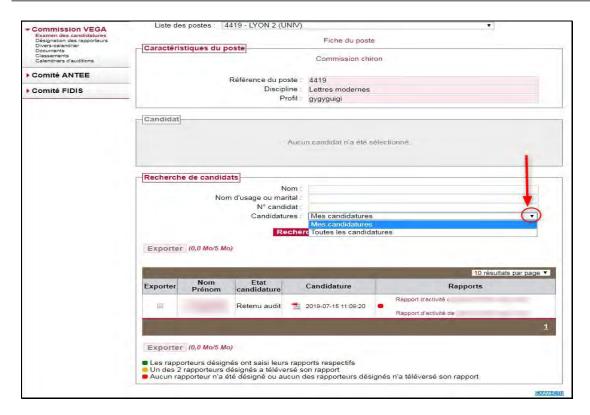


Si vous êtes rapporteur, vous aurez par défaut à l'écran les candidats pour lesquels vous avez été désigné rapporteur. (mes candidatures).

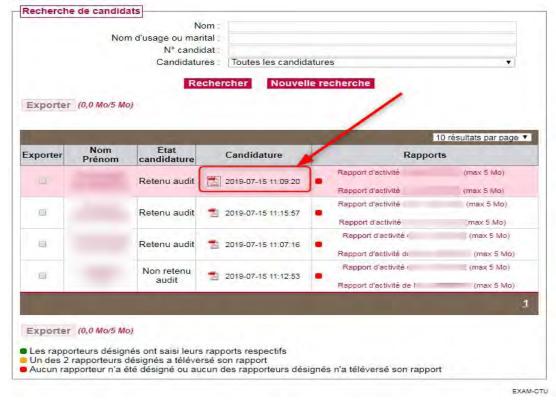
Dans le cas ci-dessous, la personne connectée n'a été désignée rapporteur que pour un candidat.



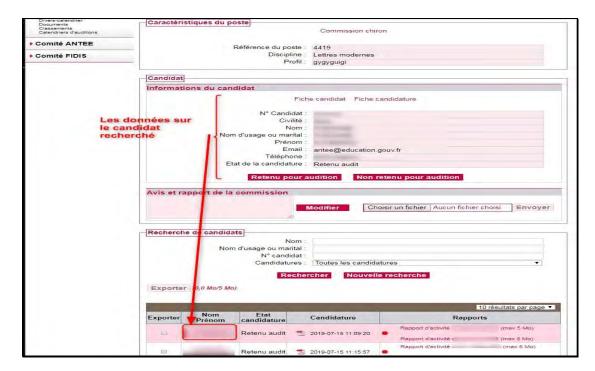
Pour obtenir l'ensemble des candidatures, choisissez dans la liste de choix l'item « Toutes les candidatures », puis cliquez sur le bouton « Rechercher ».



L'ensemble des candidats et des candidatures associées s'affichent. Si vous cliquez sur l'icône PDF dans la colonne « candidature », vous disposez de la candidature de la personne dans sa totalité (formulaire de candidature saisi dans l'application et les pièces jointes au dossier par le candidat).



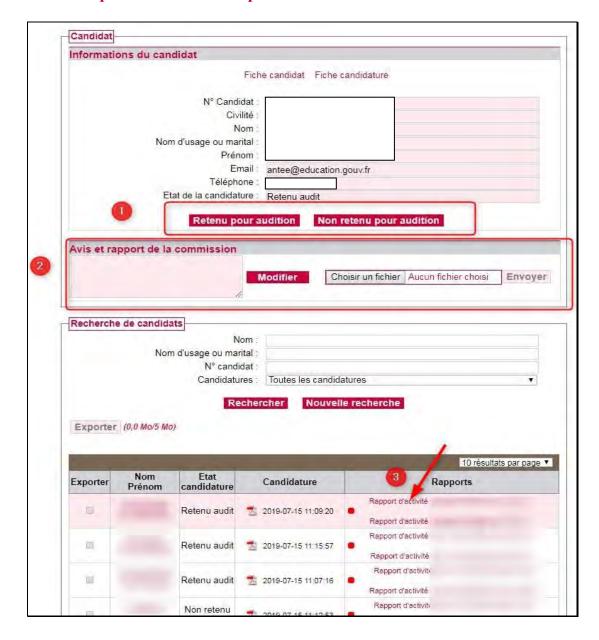
Pour procéder à l'examen d'une candidature en particulier, cliquez sur le nom du candidat dans le tableau.



Vous pouvez consulter la fiche de candidature et la fiche candidat pour la personne sélectionnée.



Ecran du président et du vice président



Audition

•Le président et le vice président peuvent indiquer pour chaque candidat, en cliquant sur le bouton adéquat, que soit celui-ci est invité à poursuivre afin d'être auditionné, soit sa candidature n'est pas retenue pour l'audition.

Avis et rapport de la commission

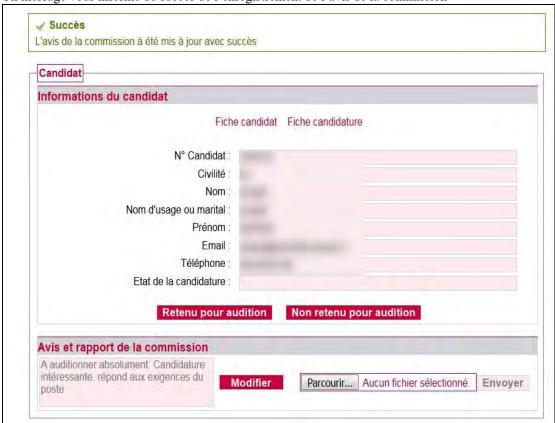
②Ils peuvent notifier les décisions de la commission et joindre un avis individuel au format PDF. Ce document est disponible au format rtf dans la rubrique « Documents ». Pour saisir l'avis, il suffit de cliquer sur Modifier,



saisir le texte puis l'enregistrer



Un message vous informe du succès de l'enregistrement de l'avis de la commission



Pour téléverser le rapport.

Un modèle de rapport individuel est mis à votre disposition dans la fonctionnalité « Documents ». cette fonctionnalité sera décrite ultérieurement.



Ces documents sont au format rtf afin que vous puissiez les renseigner. Avant de les téléverser via l'application, vous devez les enregistrer au format PDF, en conservant de préférence, le mêm titre. Exemple avis_commission_nom_prenom_numerocandidat.pdf. Cliquez sur parcourir, recherchez le document à téléverser puis « appuyer » sur envoyer.



Un message vous informe du succès de l'opération.



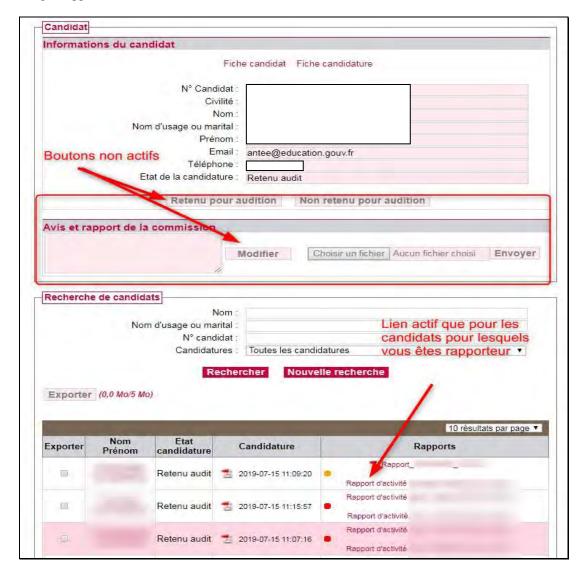
Documents des rapporteurs

❸Le président et le vice-président peuvent joindre les rapports des rapporteurs et supprimer un rapport ou des rapports déjà existants. Il suffit de cliquer sur les liens « rapport d'activité » pour joindre un rapport ou sur le lien « supprimer » pour qu'il disparaisse. Dès leur téléversement, ces rapports sont mis à disposition des établissements dans leur propre interface.



Ecran des membres de la commission.

Les boutons sont inactifs. Vous ne pouvez joindre de rapport que pour les candidats pour lesquels vous êtes désigné rapporteurs.



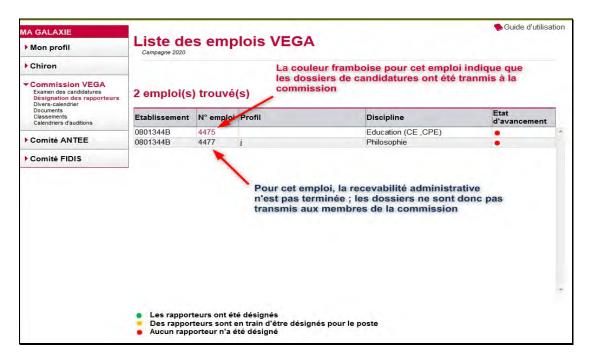
Les rapports

Nous rappelons que le président et le vice-président ont la possibilité de joindre les rapports des rapporteurs et de supprimer un rapport ou des rapports déjà existants. Les rapporteurs ne peuvent téléverser les rapports que pour les candidats pour lequels ils ont été désignés rapporteur.

Un code couleur permet de visualiser rapidement si : aucun rapport n'a été téléversé par la pastille rouge un rapport a été téléversé par la pastille jaune deux rapports ont été téléversés par la pastille verte

Désignation des rapporteurs

Seuls le président et le vice-président peuvent désigner les rapporteurs pour les emplois dont les dossiers ont été transmis à la commission. Cliquez sur un numéro d'emploi écrit en couleur framboise et pour lequel vous voulez procéder à la désignation des rapporteurs. Cette couleur indique que pour cet emploi, les dossiers de candidatures ont bien été transmis à la commission.



L'état d'avancement (dernière colonne du tableau) vous informe si des rapporteurs ont été désignés ou ne l'ont pas été.

La signification des pastilles de couleur est décrite dans la légende en dessous du tableau.

Après le clic sur le numéro d'emploi, l'écran VEG-CAN-PST-L « Consultation de masse des rapporteurs : ...» s'ouvre. Cliquez sur le bouton « modifier » afin de procéder à la désignation des rapporteurs.



Celle-ci s'effectue pour chaque candidat, à partir des listes déroulantes des "Rapporteur 1" et "Rapporteur 2".

Pour sélectionner un rapporteur, cliquez sur la flèche située à droite de chaque zone de saisie. Cette flèche vous permet d'obtenir la liste des rapporteurs disponibles.



Pensez à "Enregistrer" régulièrement votre saisie.

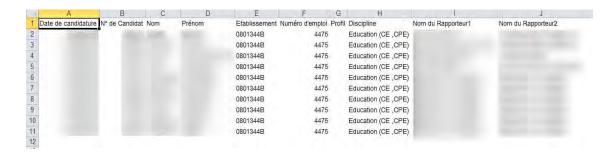


L'enregistrement permet de mettre à jour le compteur afin de visualiser le nombre de candidatures traitées par chaque rapporteur (chiffre entre parenthèses, à droite du nom du rapporteur).





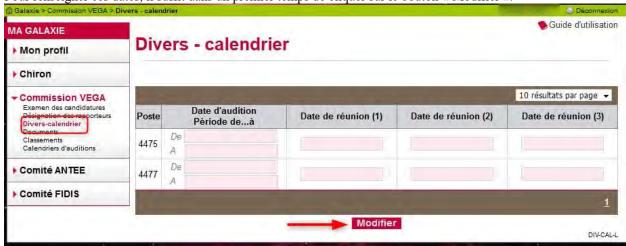
permet d'obtenir un fichier excel contenant les variables suivantes pour chaque candidat : la date de candidature, le numéro de Candidat, le nom, le prénom, l'établissement du poste traité, le numéro d'emploi, le profil de l'emploi, la discipline de l'emploi, le nom du rapporteur 1 et le nom du rapporteur 2



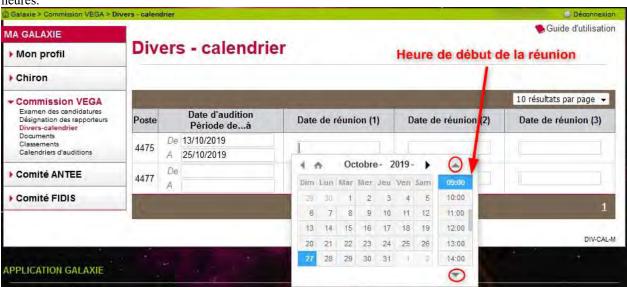
Divers - calendriers

Cette fonctionnalité permet au président et au vice-président de saisir les dates des différentes réunions prévues pour la commission ainsi que la période réservée aux auditions des candidats.

Pour renseigner ces dates, il suffit dans un premier temps de cliquer sur le bouton « Modifier ».



Vous pouvez dès lors saisir les différentes dates retenues. Lorsque vous cliquez sur un des champs à renseigner, un calendrier d'aide à la saisie s'affiche afin que vous puissiez choisir le mois et le jour adéquats. Pour les éventuelles réunions, l'heure de début de réunion vous est également proposée en faisant dérouler la liste des heures.



N'oubliez pas d'enregistrer votre saisie.

Les membres de la commission de l'emploi peuvent ainsi prendre connaissance des différentes réunions programmées.

L'écran ci-dessous est celui d'un membre de la commission qui est ni président, ni vice-président. Le bouton « Modifier » est inactif.



Documents

Cette fonctionnalité vous permet de

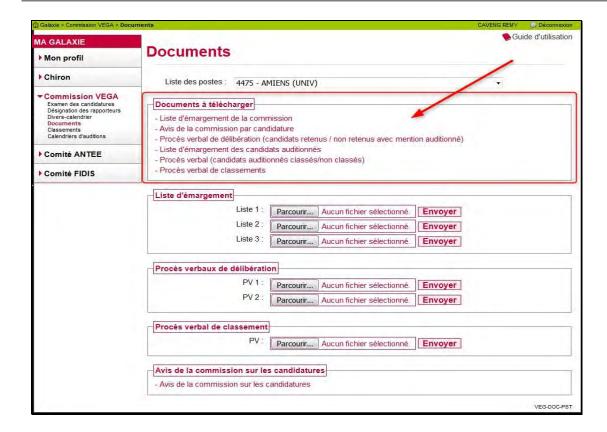
- télécharger différents documents pré-renseignés par l'application : à savoir, pour un emploi en particulier, les PV, les listes d'émargement, les avis de la commission ;
- téléverser, obligatoirement au format PDF, ces mêmes documents complétés.

Documents de l'application

Pour obtenir les documents pré-renseignés par l'application, choisissez dans la liste déroulante le numéro d'emploi en question.



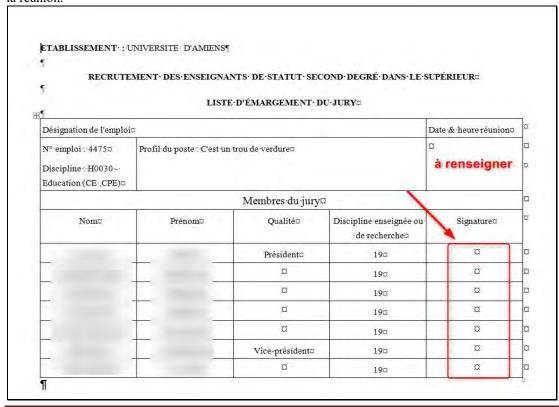
Les documents se trouvent en haut de l'écran dans la rubrique « Documents à télécharger »

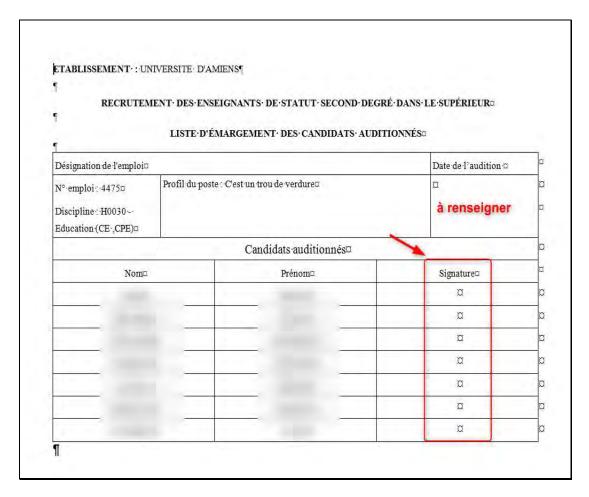


Les listes d'émargement

Télécharger

Dans un premier temps, téléchargez les deux listes d'émargement en cliquant sur le lien correspondant. Les listes sont prérenseignées. Il conviendra de faire signer les participants et d'indiquer la date voire l'heure de la réunion.

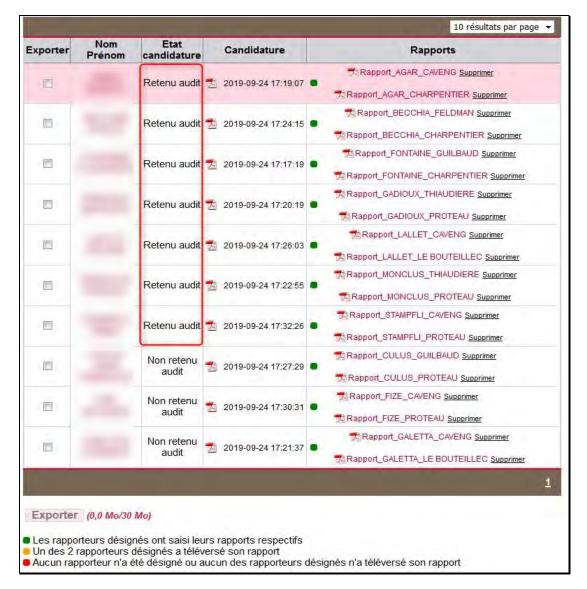




Concernant la liste d'émargement des candidats auditionnés, celle-ci est générée lorsque vous indiquez, dans l'examen des candidatures, les candidats retenus pour l'audition. Seront repris, dans la liste, les candidats dont le statut de la candidature est "Retenu audit".

Pour rappel, deux copies d'écran de l'examen des candidatures ci-dessous :





Téléverser

Après avoir scanné les listes d'émargement signées au format PDF, vous avez la possibilité de les téléverser dans l'application.

Cliquez sur le bouton "Choisissez un fichier" ou "Parcourir" (selon le navigateur) • puis sélectionnez le document concerné au format PDF (le nom du document ou sa localisation doit apparaître dans la zone prévue à cet effet) puis cliquez sur le bouton "Envoyer" 2.

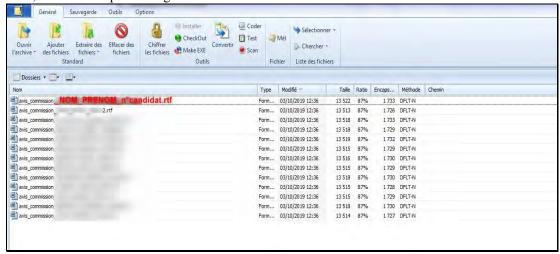


Un message de succès du téléversement s'affiche en haut de l'écran. La date et l'heure de téléversement s'inscrivent à droite du document. Vous pouvez le consulter et le supprimer si nécessaire.



Avis de la commission par candidature

En cliquant sur ce lien, vous ouvrez un fichier compressé ".zip" comprenant, pour chaque candidat à l'emploi traité, un fichier rtf pré-renseigné.



Sur ce document, vous pouvez consigner les délibérations de la commission sur chaque candidature.

Lorsque le document est renseigné, enregistez le au format PDF.

Cliquez sur le lien « examen des candidatures », choisissez l'emploi puis le candidat concerné.

Téléversez le document dans la rubrique « Avis et rapport de la commission »

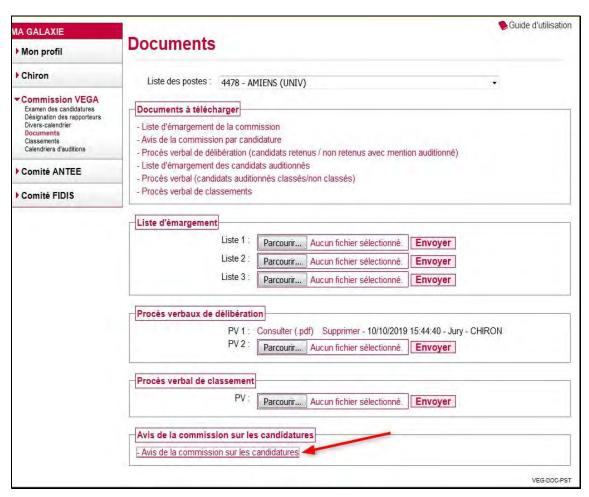
Cliquez sur parcourir, recherchez le document à téléverser puis « appuyer » sur enregistrer



Un message vous informe du succès de l'opération.



Quand tous les avis auront été téléversés dans l'application, vous pourrez récupérer au format PDF l'ensemble des avis en cliquant sur le lien « Avis de la commission sur les candidatures »



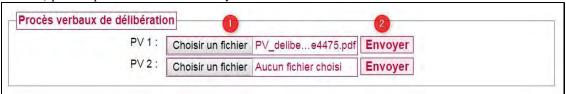
Procès verbal de délibération (candidats retenus / non retenus avec mention auditionné

Pour télécharger le document « **Procès verbal de délibération (candidats retenus / non retenus avec mention auditionné)** » il faut au préalable indiquer dans l'examen des candidats pour chaque candidat si sa candidature est retenue ou non à l'audition.

Pour rappel voici l'écran correspondant à l'examen des candidatures



Losrque ce procès verbal est complété et signé, téléversez le, au format PDF, à l'emplacement prévu à cet effet. Cliquez sur le bouton "Choisissez un fichier" ou "Parcourir" (selon le navigateur) • puis sélectionnez le document concerné au format PDF (le nom du document ou sa localisation doit apparaître dans la zone prévue à cet effet) puis cliquez sur le bouton "Envoyer" • .



Procès verbal (candidats auditionnés / non classés)

Ce procès verbal est téléchargeable quand le classement a été effectué.

Après avoir été complété, signé et enregistré au format PDF, procédez au téléversement comme indiqué cidessus

Procès verbal de classements

Ce procès vebal est téléchargeable quand le classement a été effectué. En cours d'actualisation.

Documents de l'établissement

L'établissement peut mettre des documents à destination des membres du jury (des PV qui lui sont propres, des modèles de rapport à utiliser)

Ils se trouvent en haut de l'écran.



Classements

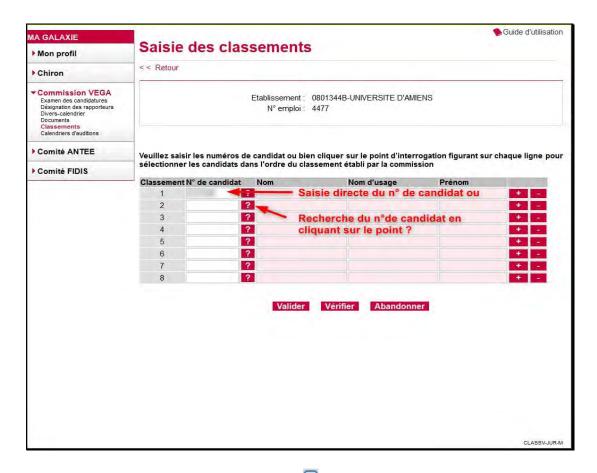
Cette fonctionnalité permet au président et au vice-président de saisir, consulter ou modifier les décisions prises par la commission concernant l'affectation des enseignants du second degré dans le supérieur. Les autres membres ne peuvent que consulter le classement renseigné.

Cliquez sur le lien "Classement", puis sur le numéro d'emploi pour lequel vous souhaitez indiquer le classement.



L'écran « Saisie des classements » CLASSV-JUR-M s'affiche

Saisie d'un classement



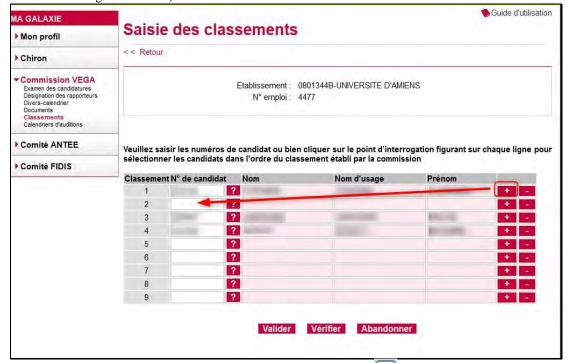
Vous pouvez saisir le N° du candidat ou cliquer sur [7] pour rechercher les candidats qui ont été auditionnés.

Le clic sur le point d'interrogation ouvre l'écran « Sélection d'un candidat sur le poste ». Cliquez sur le numéro du candidat pour le sélectionner.



Une fois les candidats sélectionnés, vous pouvez à tout moment insérer ou supprimer un candidat. En cliquant sur les symboles + et -.

Un clic sur $\stackrel{+}{=}$ insère une nouvelle ligne en dessous du symbole cliqué (dans l'exemple ci-dessous, le clic a été effectué sur la ligne numéro 1)



Ainsi pour ajouter de nouveaux classements, cliquez sur le symbole + de la dernière ligne.

Un clic sur supprime la ligne correspondante.

Un clic sur le bouton messages suivants :

Vérifier permet d'effectuer certains contrôles et en cas d'anomalie d'afficher les

- la saisie est discontinue. Le classement ne doit pas comporter de trous.
- un même N° candidat ne doit pas être renseigné sur plusieurs lignes.

Quand le classement est terminé, validez votre saisi. Un nouvel écran s'affiche. Cliquez sur "Modifier" pour revenir sur le classement ou cliquez sur "Confirmer" pour terminer.



Après confirmation, un écran vous informe de la date et de l'heure de l'enregistrement du classement.



Un clic sur "Liste des emplois" permet de revenir à la liste des emplois VEGA. L'emploi traité doit être marqué d'une coche verte à gauche du tableau. La dernière colonne du tableau doit être également renseignée par la date de confirmation du classement effectué par la commission.

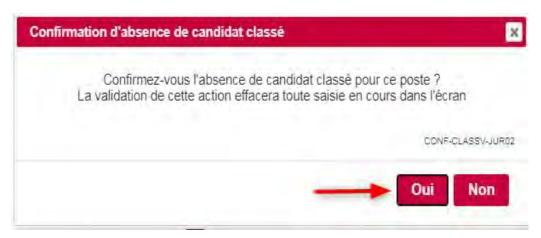


Saisie d'une absence de classement

Cliquer sur le bouton « Absence de candidat classé »



Une pop-up s'ouvre. Cliquer sur « oui » pour confirmer la saisie



Après confirmation, un écran vous informe de la date et de l'heure de l'enregistrement de la saisie d'absence de classement



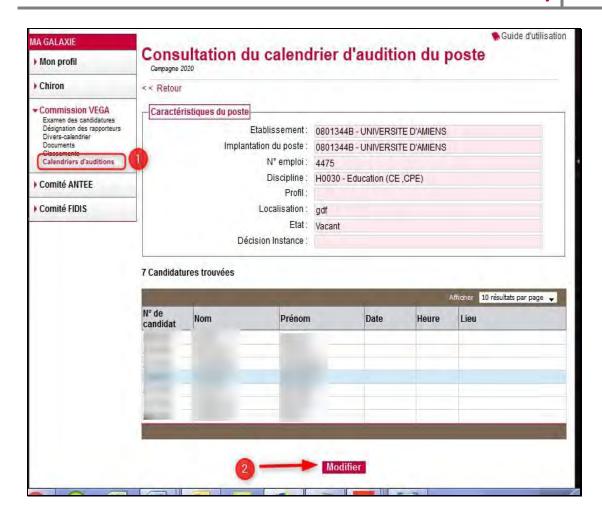
Un clic sur "Liste des emplois" permet de revenir à la liste des emplois VEGA. L'emploi traité doit être marqué d'une coche verte à gauche du tableau ainsi que la mention « Absence de candidat classé ». La dernière colonne du tableau doit être également renseignée par la date de confirmation du classement effectué par le comité de sélection



Calendriers d'auditions

Cette fonctionnalité est accessible par les membres de la commission VEGA, quelle que soit leur qualité ; c'està-dire le président, le vice-président de la commission ou simple membre. Toutefois, seuls le président et le viceprésident peuvent saisir les calendriers d'auditions par poste

Cliquez sur le lien « Calendriers d'auditions » puis sur Modifier en bas de page sous le tableau.



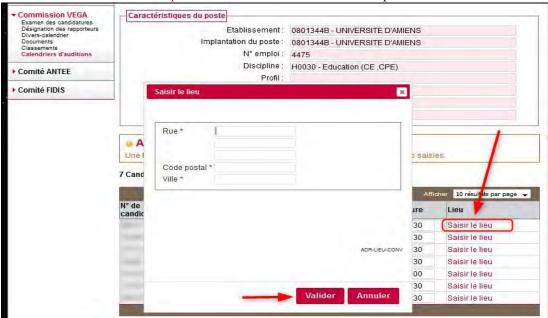
Mettez le curseur dans le champ date. A l'aide du calendrier qui s'affiche, sélectionnez la date qui a été choisie.



Procédez de façon identique pour l'heure



Cliquez sur le lien « Saisir le lieu ». Un masque de saisie s'affiche vous invitant à renseigner l'adresse de l'audition. Il est conseillé de ne pas saisir de lettres accentuées. Puis cliquez sur le bouton « Valider »



Vous pouvez procéder à des modifications de lieu en cas de nécessité.



Enregistrez vos saisies. Ne les validez que lorque vous avez la certitude qu'aucune modification ne sera apportée. Après validation, les calendriers seront figés. L'action sur le bouton valider envoie un message aux candidats les invitant à se connecter à leur interface Galaxie afin de prendre connaissance de la date et du lieu de convocation pour l'audition.

La date d'envoi du mail est indiquée dans l'avant dernière colonne du tableau de l'écran EMP-COM et la pastille de l'état d'avancement prend la couleur verte.



Comité de sélection FIDIS

Ce module vous permet d'accéder pour les emplois FIDIS, aux dossiers de candidature recevables administrativement et mis à disposition des membres de la commission.

Vous pouvez les consulter, les imprimer.

Si vous êtes président ou vice-président, vous avez accès à l'ensemble des fonctionnalités.

Si vous êtes rapporteur, vous avez la possibilité de téléverser les rapports des candidats pour lesquels vous avez été désigné rapporteur par le président ou le vice-président.

La procédure étant la même que pour les emplois ANTEE, reportez-vous au chapitre ANTEE développé cidessous

Comité de sélection ANTEE

Ce module vous permet d'accéder pour les emplois ANTEE, aux dossiers de candidature recevables administrativement et mis à disposition des membres du comité.

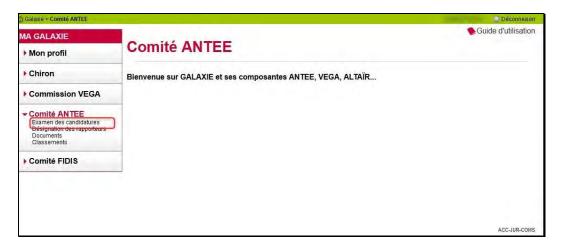
Vous pouvez les consulter, les imprimer.

Si vous êtes président ou vice-président, vous avez accès à l'ensemble des fonctionnalités.

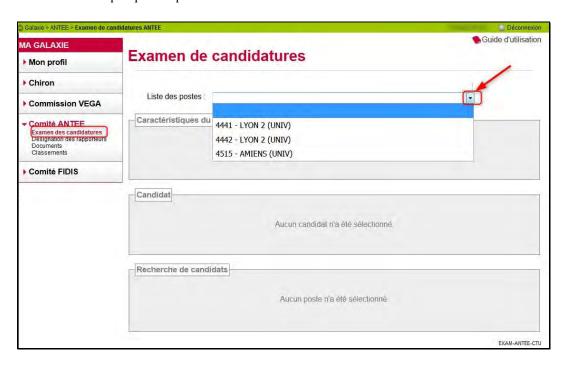
Si vous êtes rapporteur, vous avez la possibilité de téléverser les rapports des candidats pour lesquels vous avez été désigné rapporteur par le président ou le vice-président.

Examen des candidatures.

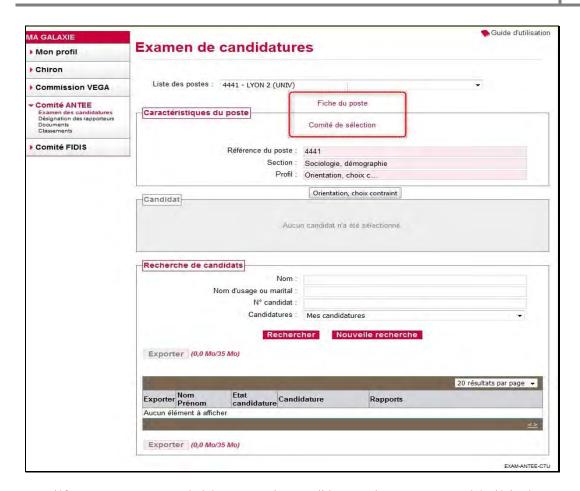
Cliquer sur comité ANTEE, puis sur Examen des candidatures



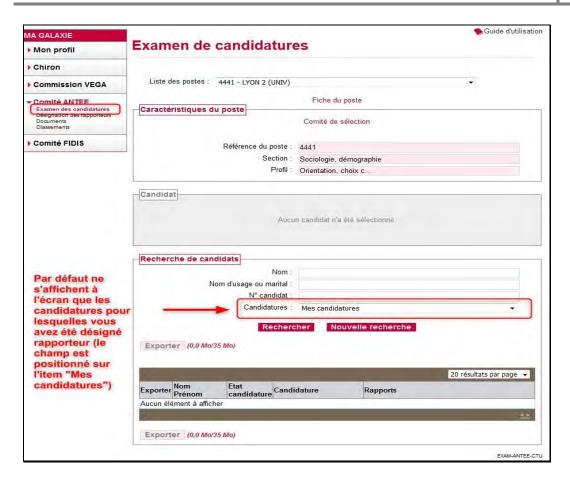
Sélectionner l'emploi pour lequel vous souhaitez consulter les candidatures.



L'écran EXAM-ANTEE-CTU s'ouvre. En haut de l'écran, vous trouverez la fiche de poste ainsi que l'arrêté de composition du comité de sélection.



Par défaut, vous ne voyez à l'écran que les candidatures dont vous avez été désigné rapporteur (mes candidatures). Dans l'exemple ci-dessous, le membre du comité de sélection qui s'est connecté n'a pas été désigné rapporteur.

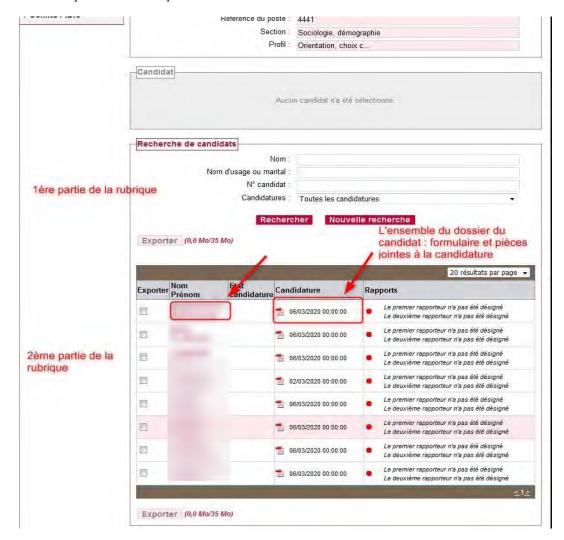


Pour obtenir l'ensemble des candidatures, choisissez dans la liste de choix l'item « Toutes les candidatures »



Tous les candidats et les candidatures associées s'affichent. Si vous cliquez sur l'icône PDF dans la colonne « candidature », vous disposez de la candidature de la personne dans sa totalité (formulaire de candidature saisi dans l'application et les pièces jointes au dossier par le candidat).

Pour consulter un dossier en particulier, cliquez sur le nom du candidat qui se situe dans le tableau de la deuxième partie de la rubrique « Recherche de candidats ».



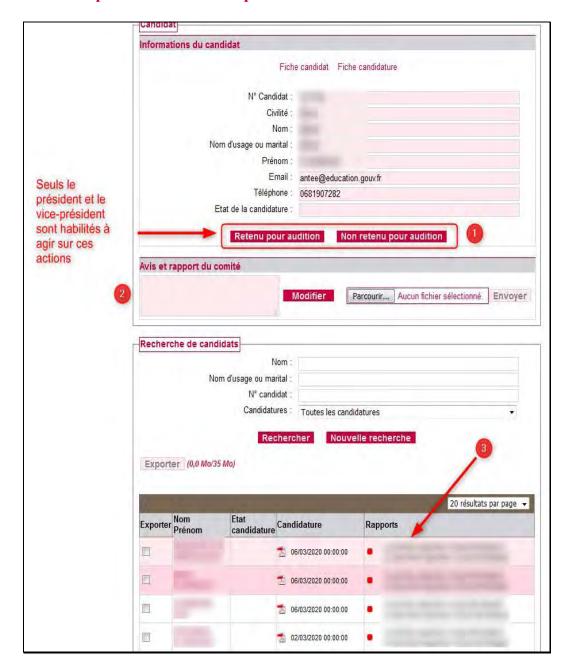
Vous pouvez également rechercher un candidat en saisissant au moins un des critères de recherche : nom, nom d'usage, n° de candidat dans la première partie de la rubrique « Recherche de candidats ». Celui-ci apparaitra dans le tableau de la deuxième partie de la rubrique. Vous pourrez dès lors cliquer sur son nom pour procéder à l'examen de sa candidature.



Vous pouvez consulter la fiche de candidature et la fiche candidat pour la personne sélectionnée.



Ecran du président et du vice président



Audition

• Le président et le vice président peuvent indiquer pour chaque candidat, en cliquant sur le bouton adéquat, que soit celui-ci est invité à poursuivre afin d'être auditionné, soit sa candidature n'est pas retenue pour l'audition.

Avis et rapport du comité de sélection

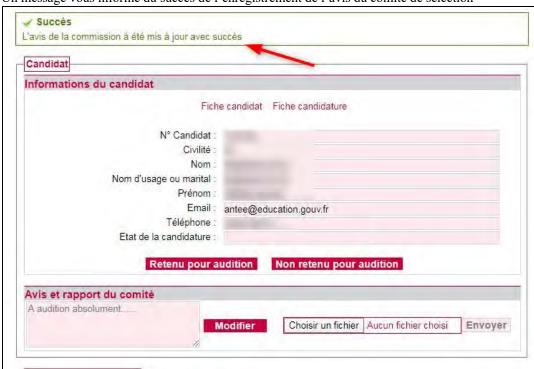
2 Ils peuvent notifier les décisions du comité de sélection et joindre un avis individuel au format PDF. Ce document est disponible au format rtf dans la rubrique « Documents ». Pour saisir l'avis, il suffit de cliquer sur Modifier,



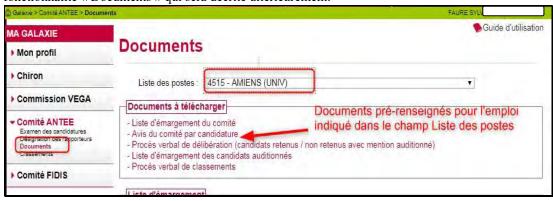
saisir le texte puis l'enregistrer



Un message vous informe du succès de l'enregistrement de l'avis du comité de sélection



Pour téléverser le rapport, vous devez récupérer le rapport individuel disponible dans l'application dans la fonctionnalité « Documents » qui sera décrite ultérieurement.



Ces documents sont au format rtf afin que vous puissiez les renseigner et les renseigner. Avant de les téléverser via l'application, vous devez les enregistrer au format PDF. Cliquez sur parcourir ou choisir un fichier (selon le navigateur), recherchez le document à téléverser puis « appuyer » sur envoyer.

Pour les emplois FIDIS, le nom du fichier PDF ne doit pas dépasser 30 caractères. Au délà, le document ne sera pas uploadé.



Un message vous informe du succès de l'opération.



Pour les candidats dont la candidature est retenue pour audition, une seconde zone de texte et une seconde zone de dépôt de fichier s'ajoutent afin que vous puissiez émettre un second avis individuel (saisie d'un texte et fichier pdf téléversé)

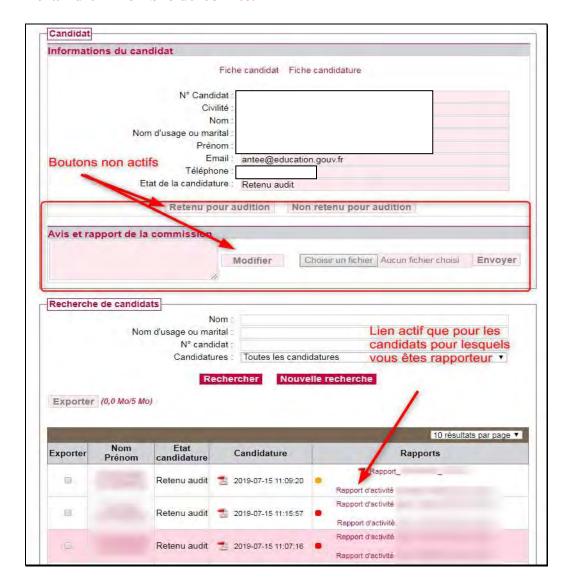


Document téléversés par les rapporteurs

SLe président et le vice-président peuvent joindre les rapports des membres-rapporteurs et supprimer un rapport ou des rapports déjà existants. Il suffit de cliquer sur les liens « rapport d'activité » pour joindre un rapport ou sur le lien « supprimer » pour qu'il disparaisse.



Ecran d'un membre du comité.

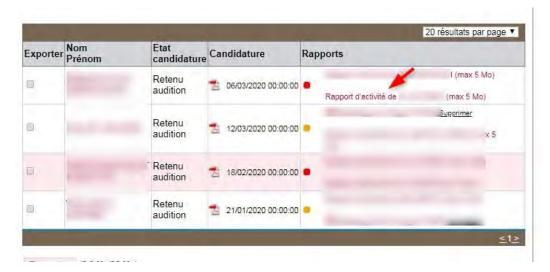


Les rapports

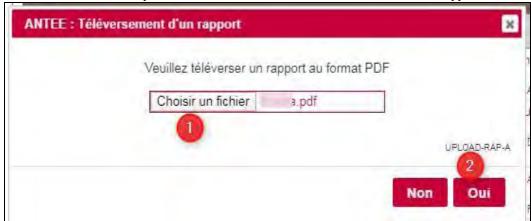
Nous rappelons que le président et le vice-président ont la possibilité de joindre les rapports des membresrapporteurs et de supprimer un rapport ou des rapports déjà existants. Les membres du comité de sélection ne peuvent téléverser les rapports que pour les candidats pour lequels ils ont été désignés rapporteur.

Un code couleur permet de visualiser rapidement si : aucun rapport n'a été téléversé par la pastille rouge un rapport a été téléversé par la pastille jaune deux rapports ont été téléversés par la pastille verte

Cliquez sur le lien afin de téléverser votre rapport



Une fenêtre s'ouvre. Récupérez votre fichier au format PDF et téléversez le dans l'application





Désignation des rapporteurs

Seuls le président et le vice-président peuvent désigner les rapporteurs pour les emplois dont les dossiers ont été transmis au comité de sélection.

Cliquez sur un numéro d'emploi écrit en couleur framboise. Cette couleur indique que pour cet emploi, les dossiers de candidature ont bien été transmis au comité.



L'état d'avancement (dernière colonne du tableau) vous informe si des rapporteurs ont été désignés ou ne l'ont pas été.

La signification des pastilles de couleur est décrite dans la légende en dessous du tableau.

Après le clic sur le numéro d'emploi, l'écran ANT-CAN-PST-L « Consultation de masse des rapporteurs : ...» s'ouvre. Cliquez sur le bouton « modifier » afin de procéder à la désignation des rapporteurs.



Celle-ci s'effectue pour chaque candidat, à partir des listes déroulantes des "Rapporteur 1" et "Rapporteur 2".

Pour sélectionner un rapporteur, cliquez sur la flèche située à droite de chaque zone de saisie. Cette flèche vous permet d'obtenir la liste des rapporteurs disponibles.



Lorsque les candidatures sont nombreuses, pensez à "Enregistrer" régulièrement votre saisie. L'enregistrement permet de mettre à jour le compteur afin de visualiser le nombre de candidatures traitées par chaque rapporteur (chiffre entre parenthèses, à droite du nom du rapporteur).



Le bouton Export permet d'obtenir un fichier excel contenant les variables suivantes pour chaque candidat : la date de candidature, le numéro de Candidat, le nom, le prénom, l'établissement du poste traité, le numéro d'emploi, le profil de l'emploi, la ou les sections de l'emploi, le nom du rapporteur 1 et le nom du rapporteur 2

Documents

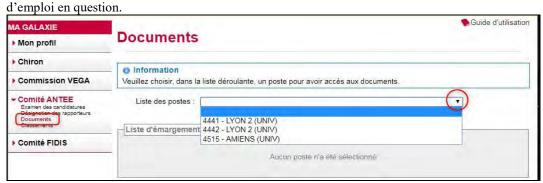
Cette fonctionnalité vous permet de

- télécharger différents documents pré-renseignés par l'application : à savoir, pour un emploi en particulier, les PV, les listes d'émargement, les avis du comité ;
- -télécharger les documents que l'établissement a mis à disposition des membres de la commission
- téléverser, obligatoirement au format PDF, les documents utilisés et complétés.

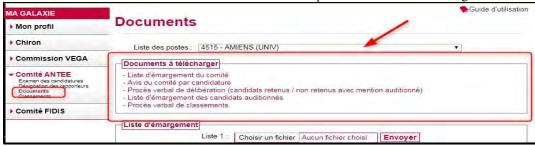


Documents proposés par l'application

Pour obtenir les documents pré-renseignés par l'application, choisissez dans la liste déroulante le numéro



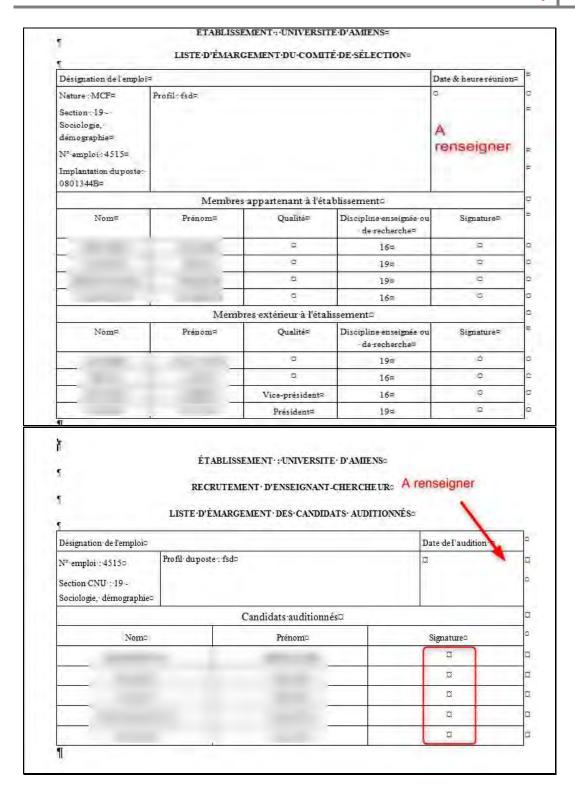
Les documents se trouvent en haut de l'écran dans la rubrique « Documents à télécharger »



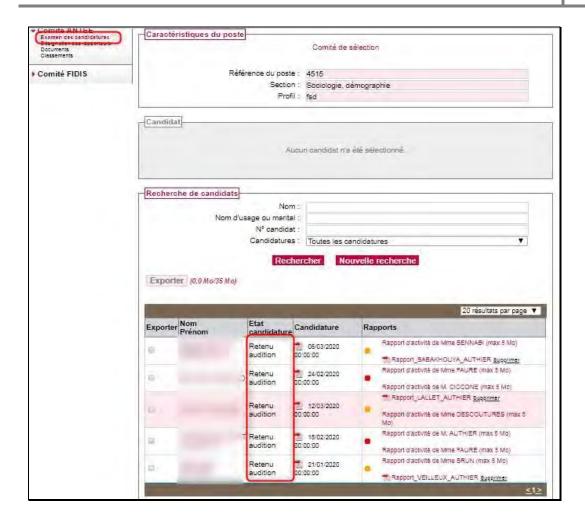
Les listes d'émargement

Télécharger

Dans un premier temps, téléchargez les deux listes d'émargement en cliquant sur le lien correspondant. Les listes sont prérenseignées. Il conviendra de faire signer les participants et d'indiquer la date voire l'heure de la réunion.

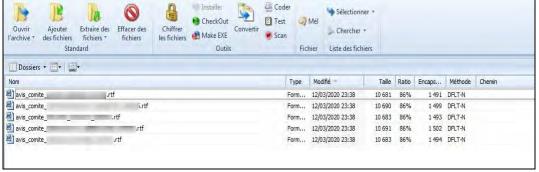


Concernant la liste d'émargement des candidats auditionnés, celle-ci est générée lorsque vous indiquez, dans l'examen des candidatures, les candidats retenus pour l'audition. Seront repris, dans la liste, les candidats dont le statut de la candidature est "Retenu audit".



Avis du comité par candidature

En cliquant sur ce lien, vous ouvrez un fichier compressé ".zip" comprenant, pour chaque candidat à l'emploi traité, un fichier rtf pré-renseigné.



Sur ce document, vous pouvez consigner les délibérations du comité de sélection sur chaque candidature.

Lorsque le document est renseigné, enregistez le au format PDF.

Cliquez sur le lien « examen des candidatures », choisissez l'emploi puis le candidat concerné.

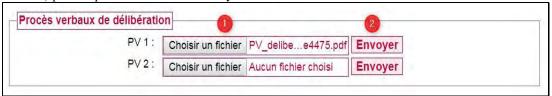
Téléversez le document dans la rubrique « Avis et rapport du comité »

Procès verbal de délibération (candidats retenus / non retenus avec mention auditionné)

Pour télécharger le document « Procès verbal de délibération (candidats retenus / non retenus avec mention auditionné) » il faut au préalable indiquer, dans l'examen des candidats, pour chaque candidat, si sa candidature est retenue ou non à l'audition.

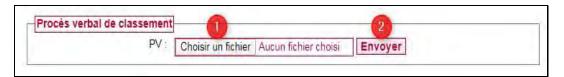
Losrque ce procès verbal est complété et signé, téléversez le, au format PDF, à l'emplacement prévu à cet effet.

Cliquez sur le bouton "Choisissez un fichier" ou "Parcourir" (selon le navigateur) • puis sélectionnez le document concerné au format PDF (le nom du document ou sa localisation doit apparaître dans la zone prévue à cet effet) puis cliquez sur le bouton "Envoyer" •.



Procès verbal de classements

Ce procès vebal est téléchargeable quand le classement a été effectué.



Documents mis à disposition par l'établissement

L'établissement peut mettre à votre disposition jusqu'à 10 documents. Il suffit de cliquer sur les liens pour les ouvrir et les télécharger. En fonction des instructions, il se peut que certains documents devront être utiliser à la place proposés par l'application

Toutefois les documents de l'établissement ne pourront pas être pré-renseignés par l'application.

Classements

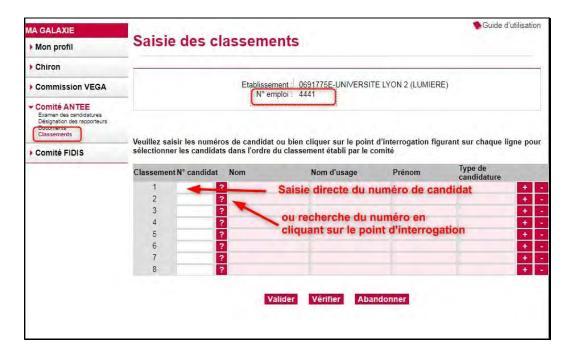
Cette fonctionnalité permet au président et au vice-président de saisir, consulter ou modifier les décisions prises par le comité de sélection concernant les classements des candidats et également l'absence de classement. Les autres membres ne peuvent que consulter le classement renseigné (ou absence de classement).

Cliquez sur le lien "Classement", puis sur le numéro d'emploi pour lequel vous souhaitez saisir la décision du COS.



L'écran « Saisie des classements » CLA02-JUR-M s'affiche

Saisie d'un classement



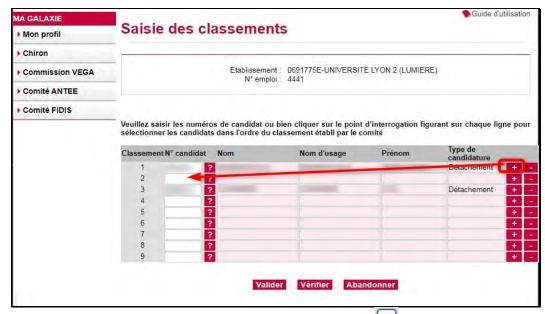
Vous pouvez saisir le N° du candidat ou cliquer sur 2 pour rechercher les candidats qui ont été auditionnés.

Le clic sur le point d'interrogation ouvre l'écran « Sélection d'un candidat sur le poste ». Cliquez sur le numéro du candidat pour le sélectionner.



Une fois les candidats sélectionnés, vous pouvez à tout moment insérer ou supprimer un candidat. En cliquant sur les symboles et et .

Un clic sur insère une nouvelle ligne en dessous du symbole cliqué (dans l'exemple ci-dessous, le clic a été effectué sur la ligne numéro 1)



Ainsi pour ajouter de nouveaux classements, cliquez sur le symbole te la dernière ligne.

Un clic sur supprime la ligne correspondante.

Un clic sur le bouton messages suivants :

Vérifier permet d'effectuer certains contrôles et en cas d'anomalie d'afficher les

- la saisie est discontinue. Le classement ne doit pas comporter de trous.
- un même N° candidat ne doit pas être renseigné sur plusieurs lignes.

Quand le classement est terminé, validez votre saisi. Un nouvel écran s'affiche. Cliquez sur "Modifier" pour revenir sur le classement initialement saisi ou cliquez sur "Confirmer" pour terminer.



Après confirmation, un écran vous informe de la date et de l'heure de l'enregistrement du classement.



Un clic sur "Liste des emplois" permet de revenir à la liste des emplois ANTEE. L'emploi traité doit être marqué d'une coche verte à gauche du tableau. La dernière colonne du tableau doit être également renseignée par la date de confirmation du classement effectué par le comité



Saisie d'une absence de classement

Cliquer sur le bouton « Absence de candidat classé »



Une pop-up s'ouvre. Cliquer sur « oui » pour confirmer la saisie



Après confirmation, un écran vous informe de la date et de l'heure de l'enregistrement de la saisie d'absence de classement



Un clic sur "Liste des emplois" permet de revenir à la liste des emplois ANTEE. L'emploi traité doit être marqué d'une coche verte à gauche du tableau ainsi que la mention « Absence de candidat classé ». La dernière colonne du tableau doit être également renseignée par la date de confirmation du classement effectué par le comité de sélection

